



H.E. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Rungis, le 4 février 2022

Objet : Lettre d'engagement au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Omer-Decugis & Cie soutient les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. Omer-Decugis & Cie fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

1 Place Paul Omer-Decugis
BP 70131
94538 Rungis cedex
France
T. +33(0)1 45 12 29 60
F. +33(0)1 45 60 01 29
E. info@omerdecugis.com

M. Vincent Omer-Decugis
Président directeur général Omer-Decugis & Cie

OMER-DECUGIS & Cie

Conseil d'Administration
au capital de 8 594 383 €

1, Place Paul Omer-Decugis - B.P. 70131

94538 RUNGIS CEDEX

T. +33(0)1 45 12 29 60 - Fax : +33(0) 1 45 60 01 29

E-mail : info@omerdecugis.com

Site : www.omerdecugis.com



www.siim.net

**H.E. Ban Ki-moon
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA**

Fait à Rungis, le 11 mars 2015

Objet: Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Société Internationale d'Importation (SIIM) soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Egalement, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le Développement. La SIIM fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre).
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Vincent Omer-Decugis
Directeur Général

SIEGE SOCIAL

2-16 rue de Perpignan - Fruileg
CP 60431
94642 Rungis Cedex
Tél. : 33 (0)1 45 12 29 60
Fax : 33 (0)1 45 60 01 29
E-mail: info@siim.net

MÁLAGA

Ctra. de Málaga 45
29120 Alhaurin el Grande
Málaga, España
Tél. +34 952 49 05 74
Fax +34 952 59 61 90
E-mail: ana@siim.net

RCS Créteil: B313 468 191
TVA: FR 61 313 468 191
Banque: CIC - Crédit Industriel et Commercial
IBAN: FR 76 3006 6109 4600 0100 5270 169